

Jacques VARIENGIEN
945 route des chevrots Barbarin
38122 Montseveroux

Montseveroux le 3 / 11 / 2023

Objet : interpellation du conseil municipal sur les questions écologiques

A l'attention de Mme Karelle OGIER, maire
et de mesdames et messieurs les conseillers municipaux

Bonjour,

Je vous interpelle, en tant que citoyen, afin que le conseil municipal se prononce par vote sur l'urgence écologique et sanitaire ; comme l'ont fait les conseils municipaux de Chasse/Rhône en 2020, Reventin-Vaugris en octobre 2023, et désormais sur l'intercommunité EBER Jarcieu le 18 octobre 2023. Certes, la loi ne vous contraint pas à répondre aux questions des habitants, mais vous pouvez vous en faire un devoir.

Je vous joins la motion des conseils de Jarcieu, leurs considérations sont incontestables et d'ailleurs incontestés ; je n'ai rien à rajouter pour justifier mon interpellation. Ci-joint, je vous rappelle également les conséquences politiques de la situation écologique que nous avons à prendre en compte.

Élus, vous avez réclamé la charge d'organiser la vie de la cité, vous avez donc la responsabilité de traiter la réalité telle qu'elle se présente ; et la responsabilité de rassembler la population pour qu'elle prenne toute sa part, valablement.

De mon point de vue, c'est à partir d'une telle déclaration de l'urgence que nous pourrons faire communauté et faire face, équitablement, à ce défi plus grand chaque jour.

Si le conseil municipal niait les considérations scientifiques et refusait de déclarer l'urgence, ce qui est son droit, alors il devrait le justifier à partir d'arguments scientifiques.

Je vous assure de ma volonté de collaborer avec le conseil municipal s'il se décidait à agir à la hauteur des enjeux.

Je vous adresse, mesdames et messieurs les élus, mes salutations distinguées.

Jacques Variengien

MOTION DE DECLARATION DE L'ETAT D'URGENCE CLIMATIQUE DE LA COMMUNE DE JARCIEU

Considérant Les Accords de Paris signés en 2016 par 175 pays reconnaissant la menace du changement climatique et le besoin urgent de le combattre ;

Considérant l'appel de décembre 2020 de Monsieur Antonio GUTERRES, Secrétaire Général de l'ONU appelant, « chaque pays, chaque ville, chaque institution financière et chaque entreprise » ainsi que les principaux secteurs émetteurs, tels que le transport maritime, l'aviation et l'industrie à adopter des plans pour atteindre un niveau d'émission net zéro d'ici 2050 en fixant des objectifs clairs à court terme ;

Considérant les nombreux rapports du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) ainsi que du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution de la bio diversité (IPBES) ;

Considérant que le gouvernement Français et le Président de République prennent des décisions pour agir en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique à travers des politiques et des initiatives publiques et dernièrement encore, suite à la réunion du Conseil de Planification Ecologique ;

Considérant les rapports du Haut Conseil pour le Climat (HCC) et notamment celui daté de septembre 2023 intitulé : ACTER L'URGENCE ENGAGER LES MOYENS, dont les recommandations s'appuient dorénavant sur une « trajectoire de référence de +4°C », rappelant que le réchauffement climatique a des « effets sur les écosystèmes, la santé des êtres humains, les infrastructures et les activités économiques » ;

Considérant que la restauration d'un climat sûr et stable nécessite une mobilisation d'urgence à une échelle sans précédent pour atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre dans tous les secteurs dans des délais courts, et la mise en œuvre de mesures visant à protéger toutes les personnes et toutes les espèces des conséquences d'un changement climatique brutal et que selon le GIEC 50 à 70 % des leviers d'actions pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre se situent au niveau local ou régional ;

Considérant que l'action en faveur de la réduction des émissions est une nécessité vitale pour l'humanité entière et donc pour la commune de Jarcieu ;

Par ces motifs,

ID : 038-213801988-20231018-582023-DE

La commune de Jarcieu déclare l'état d'urgence climatique en réponse à la menace que fait peser le changement climatique qui s'accélère, sur notre territoire ainsi que sur la planète toute entière, ses espaces naturels et ses habitants.

Pour cela la commune de Jarcieu s'engage à :

- **Engager un débat avec la population intéressée** sur le diagnostic posé par les scientifiques concernant l'urgence climatique et sur les solutions locales à adopter ensemble pour se protéger ainsi que les espèces en danger.
- **Informers les habitants sur la crise climatique et environnementale**, par des conférences de spécialistes, par la mise à disposition d'informations telles que les rapports du GIEC, du Haut Conseil pour le Climat, d'associations de défense de l'environnement, d'articles de presse etc. dans ses réseaux et supports informatifs propres.
- **Intégrer l'urgence climatique et environnementale dans toutes les décisions municipales** : Adopter une réflexion préalable intégrant la réalité de cette crise pour tous ses projets notamment d'aménagement urbain et d'espace vert en évaluant l'impact environnemental et social.

Il va de soi que cette motion ne constitue pas une déclaration péremptoire excluant toute discussion, toute opposition, tout amendement, bien au contraire. Il s'agit pour le conseil municipal d'affirmer dans quelle position il entend placer ses actions dans la mesure de ses possibilités, tout en construisant un dialogue avec tous les intervenants habituels de notre commune : institutions locales et nationales, acteurs économiques locaux incluant les artisans, commerçants, agriculteurs etc., les acteurs de la santé et du social etc. Mais surtout avec les habitants de notre commune.

Il va de soi également que l'action pour la sauvegarde de la terre ne peut se faire contre l'humain et le progrès en matière de prise en compte de la situation économique, physique et morale, sociale et culturelle des femmes et des hommes dans nos sociétés.

« Est démocratique, une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêt et qui se fixe comme modalité, d'associer à parts égales, chaque citoyen dans l'expression de ces contradictions, l'analyse de ces contradictions et de la mise en délibération de ces contradictions, en vue d'arriver à un arbitrage. » (Paul RICOEUR et Joël ROMAN, L'idéologie et l'utopie, Editions du Seuil, 1997).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 0 voix Contre, 3 Absentions et 8 voix Pour

ADOpte la motion sur l'urgence climatique

Ainsi délibéré et ont signés au registre tous les membres présents.

Le Maire,
BERHAULT Yann



2023 : 6 Limites dépassées

Nouvelles pollutions ?

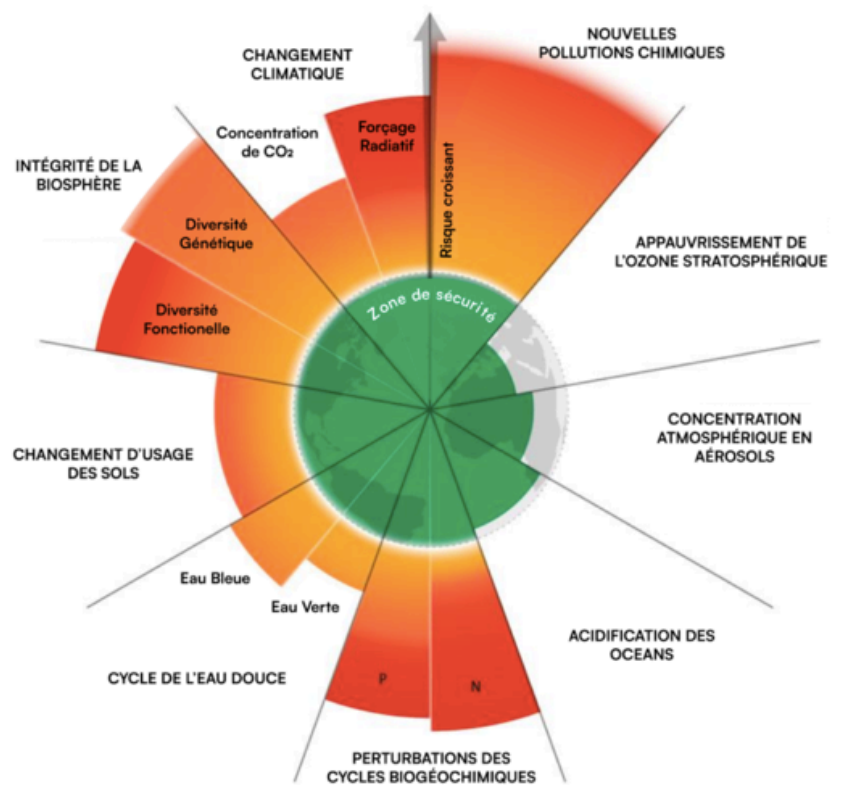
Plastiques, divers polluants chimiques, nanoparticules,...

. Eau verte, celle que l'on ne peut pas mesurer, car dans les sols et les plantes.

. Eau bleue, celle que l'on peut mesurer, dont on dispose au robinet.

Cycles biogéochimiques ?

Cycle de l'azote et du phosphore = pollution de l'eau, donc du vivant.



Nous croyons être riches alors que nous sommes, et nous le savons tous, très très pauvres :

- en quantité de CO₂ à émettre. Faire -55% d'émissions globales d'ici 2030 !
- en quantité de biodiversité à détruire
- en quantité de plastiques et polluants à produire et à jeter dans l'environnement
- en surface de sols, à polluer avec des biocides et des nitrates, à artificialiser
- en quantité d'air à polluer (pollutions chimiques, mais aussi visuelles et sonores)
- en quantité d'arbres à couper
- en quantité d'eau à polluer

Je rajouterai 2 limites dépassées, mais négligées parce qu'elles ne se mesurent pas :

- les liens sociaux ; détricotés, marchandisés
- la souveraineté populaire ; bafouée par la constitution pour la définition du projet de société, la gestion des communs

Il existe une limite supplémentaire dans le vert. Hélas.

- la patience d'une population qui paie/paiera, directement/indirectement, le plus lourd tribu.

Le "Pas d'écologie punitive", sans augmentation d'impôts, cela signifie : financer et indemniser en priorité les plus riches pour qu'ils polluent moins. Alors, nous devons décider collectivement du caractère équitable des contraintes ; si on ne parle pas de ça, c'est que rien n'a changé, et que rien ne changera.

Tout projet qui :

- méconnaîtrait la réalité et les limites physico-chimiques ;
- ne dirait pas dans quel budget il va taper, sans une compensation réelle ;
- ne dit pas ce qu'il améliorerait en terme de santé des écosystèmes et de la population, aggravera la situation de tous.